



Assemblée Générale Extraordinaire Élective
Samedi 15 Juin 2024 à 11h
Au Jeu d'Arc de Montmerle sur Saône (Plaine des Sports)

Présents : 24

Excusés : 3

Absents : 30

Quorum : 19

Ouverture de la Séance : 11h11

Ordre du jour :

Accueil des officiels et participants

1. Modification Règlement Intérieur
2. Augmentation tarifs cotisations
3. Élection du nouveau Bureau

Verre de l'amitié.

1^{ère} Compagnie d'Archers Montmerle-Belleville
Siège social : Plaine des Sports – Jeu d'Arc 01090 Montmerle sur Saône
Numéro FFTA : 0101009
tiralarc.montmerle@gmail.com



Accueil des Officiels et participants

Remerciements à Roger DUGAND, Connétable et fondateur de la Compagnie d'être présent et aux personnes présentes à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

1. Modification Règlement Intérieur

Jérémy explique qu'une partie de frais de participation aux Championnats de France est prise en charge par la Compagnie.

La bonne pratique voulait qu'on rembourse les frais des Entraîneurs dans leur totalité qui accompagnent les Archers à ces Championnats. Jérémy propose qu'on officialise cette bonne pratique avec une modification du règlement intérieur.



ARTICLE 12 : TRANSPORTS, COMMISSION JEUNES, REMBOURSEMENT DES FRAIS

1. Transports

Tous les adhérents qui se feront emmener en compétition devront une participation de 5 € au propriétaire du véhicule (s'il en fait la demande)

Une somme est allouée aux Archers sélectionnés aux Championnats de France. Le montant de cette somme est décidé en Assemblée Générale. Le remboursement se fait sur présentation de factures.

Cette somme sera versée sous deux formes :

- Soit une enveloppe globale qui participera au remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacement pour un Archer se déplaçant seul.
- Soit, pour ceux qui décident de faire du co-voiturage (minimum deux Archers) sous forme de deux enveloppes. La première enveloppe, par Archer, qui participera au remboursement des frais d'hébergement et de repas et la deuxième enveloppe commune pour le co-voiturage, qui participera au remboursement des frais de déplacement (location de voiture, autoroute, énergie...).

Les frais de déplacement des Entraîneurs pour coacher les Archers de la Compagnie sur les Championnats de France sont pris en charge en totalité sur présentation de justificatifs (Péage, énergie, hébergement, repas).

2. Commission Jeunes

- a) Tous les jeunes qui le désirent peuvent entrer dans la Commission, elle n'est pas réservée à l'équipe de compétition
- b) Il y a un responsable principal qui est élu à l'Assemblée Générale de la Compagnie. En cas de départ de celui-ci un remplaçant serait élu jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Les missions confiées à cette Commission sont déterminées et sous la responsabilité du Bureau

Vote : Unanimité



2. Augmentation Tarif Cotisations

Ces dernières années, il y a eu de nombreuses augmentations des différents tarifs au sein de la FFTA.

Les augmentations les plus significatives sont les tarifs des licences qui augmentent chaque année et surtout de l'affiliation des Clubs à la FFTA où nous sommes passés de 20€ par an à 100€.

Pour rappel, nous faisons un tarif global aux licenciés et dans ce tarif est compris le prix de la licence qui est reversé intégralement à la FFTA et la cotisation à la Compagnie. Le prix de la licence augmente, cependant nous ne modifions pas les tarifs complets ce qui fait que le prix de la cotisation, lui, diminue depuis plusieurs années.

De ce fait, nous proposons une augmentation des tarifs des cotisations à partir de la saison 2024-2025. Cette cotisation sera la même pour tous les licenciés, ce qui harmonisera les comptes de la Compagnie.

Les cotisations n'ont pas augmenté depuis plus de 8ans. Jérémie explique les ratios des tarifs licences/cotisations.

On a déjà augmenté les tarifs de la buvette et les engagements des Archers qui viennent sur nos compétitions.

On a souhaité une cotisation égale pour tous d'un montant de 70€. Le prix d'inscription serait donc fait du prix de la licence + 70€.

Edwige précise que cette augmentation permet aussi l'entretien de nos installations.

Si la FFTA augmente ses tarifs de licence, cette augmentation sera répercutée sur le tarif global d'inscription à la Compagnie.



Fin de l'Assemblée Générale : 12h

Fin et Verre de l'Amitié.

Signatures :

Jérémy CHARDIGNY
Capitaine – Président

Pierrette CHARDIGNY
Premier-Lieutenant - Secrétaire



1ère Cie d'Archers
Montmerle - Belleville
01097 447 116 118 0109
01097447116



1^{ère} Compagnie d'Archers Montmerle-Belleville
Siège social : Plaine des Sports – Jeu d'Arc 01090 Montmerle sur Saône
Numéro FFTA : 0101009
tiralarc.montmerle@gmail.com